CCAMLR

COMM CIRC 09/109
SC CIRC 09/56

Jeudi, 17 Septembre 2009

Inscription en ligne pour CCAMLR-XXVIII

Téléphone: +61 3 6210 1111
Fax: +61 3 6224 8744
Courriel: ccamlr@ccamlr.org
Web: ccamlr.org

PO Box 213, North Hobart, Tasmania 7002 Australia
181 Macquarie Street, Hobart, Tasmania 7000 Australia

COMMISSION FOR THE CONSERVATION OF ANTARCTIC MARINE LIVING RESOURCES
COMMISSION POUR LA CONSERVATION DE LA FAUNE ET LA FLORE MARINES DE L'ANTARCTIQUE
КОМИССИЯ ПО СОХРАНЕНИЮ МОРСКИХ ЖИВЫХ РЕСУРСОВ АНТАРКТИКИ
COMISIÓN PARA LA CONSERVACIÓN DE LOS RECURSOS VIVOS MARINOS ANTÁRTICOS

CCAMLR
PO BOX 213, NORTH HOBART, TASMANIA 7002 AUSTRALIA
181 MACQUARIE STREET, HOBART, TASMANIA 7000 AUSTRALIA
Website: www.ccamlr.org

Phone: (61) 3 6210 1111
Fax: (61) 3 6224 8744
Email: ccamlr@ccamlr.org

À TOUS LES MEMBRES DE LA COMMISSION ET DU COMITÉ SCIENTIFIQUE

COMM CIRC 09/109
SC CIRC 09/56

Hobart, le 17 septembre 2009

Inscription en ligne pour CCAMLR-XXVIII

Il est rappelé que l'inscription en ligne des participants souhaitant recevoir des copies papier des documents à leur arrivée sur le lieu de réunion ne sera acceptée que jusqu'au 2 octobre 2009. Les participants qui ne souhaitent pas recevoir de documents papier peuvent s'inscrire en ligne jusqu'au 16 octobre 2009. Les Membres sont incités à encourager leurs participants à s'inscrire en ligne en fonction de ces dates limites.

Pour les participants qui ne se seront pas inscrits en ligne, l'inscription sera possible sur le lieu de réunion. Les copies papiers des documents, s'ils en désirent, ne seront pas disponibles immédiatement, mais seront fournies dans la limite du temps disponible.

Pour de plus amples renseignements sur l'inscription en ligne et le lieu de réunion, voir la COMM CIRC 09/81–SC CIRC 09/37 et la Note d'information.

En cas de problème lors de l'inscription en ligne, les participants peuvent contacter le secrétariat (registration@ccamlr.org).

Les Membres noteront par ailleurs que l'inscription en ligne ne constitue pas une notification officielle d'intention d'assister aux réunions, et qu'ils sont quand même tenus de communiquer au secrétariat, avant la réunion, le nom de leurs représentants, de leurs représentants suppléants et de leurs conseillers. L'inscription en ligne d'un participant ne sera traitée que si une notification officielle de son intention d'assister aux réunions a été adressée par le Membre concerné. Il est également rappelé que les participants qui s'inscrivent en ligne doivent également soumettre une fiche d'informations personnelles s'ils sont soumis au visa d'entrée en Australie.

.

D.G.M. Miller
Secrétaire exécutif